

Le Pecq, le 15 février 2017

La Maison Notre-Dame, EHPAD privé associatif (association comprenant 4 établissements), située au Pecq, dans les Yvelines et disposant de 80 lits avec une unité protégée d'une capacité de 12 lits,

Recherche son médecin coordonnateur (0,5 ETP).

A pourvoir au 1er juin 2017

Définition du métier

Le médecin coordonnateur a pour responsabilité l'organisation des soins et la coordination des actions des intervenants soignants libéraux et salariés auprès du résident, afin d'assurer aux résidents des prestations de qualité et une permanence des soins.

Missions principales

Nonobstant les dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le médecin coordonnateur doit remplir notamment les missions principales qui suivent :

- Il élabore le projet médical en coordination avec l'ensemble du projet d'établissement, et le met en œuvre avec l'équipe soignante.
- Il donne un avis médical pour la décision d'admission, qui est prise par le directeur. Le médecin coordonnateur est garant de la sécurité des soins, de leur traçabilité et de la mise en œuvre structurée des évolutions des politiques publiques (demande de l'Agence Régionale de Santé, recommandations de l'Agence Nationale de l'évaluation des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux) et met en place une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels.
- Il apporte son conseil technique en matière de suivi médical auprès du directeur et des équipes de l'établissement en lien avec les médecins traitants et les intervenants médicaux et paramédicaux. Il s'assure notamment de la sécurité du circuit du médicament et propose le cas échéant des améliorations de l'organisation sur ce sujet. Il s'assure du suivi régulier de la santé des résidents par les médecins traitants et l'équipe médicale de la Maison, de la prévention des chutes, des risques médicaux, des troubles du comportement et de leur gestion essentiellement par des actions non médicamenteuses. Il utilise notamment l'unité protégée afin de réduire les troubles du comportement et la désorientation des résidents.

- Il évalue et valide l'état de dépendance (GMP) ainsi que l'état de santé (PMP) des résidents.
- Il participe aux relations avec la famille du résident en lien avec le directeur et l'ensemble de l'équipe soignante.
- Il informe le directeur sur les difficultés de l'équipe soignante, et les dysfonctionnements constatés dans la prise en charge des résidents.
- Il participe à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement au sein de l'établissement.
- Il contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions de formation et d'information de l'équipe soignante et de tout personnel intervenant auprès des résidents.
- Il participe au développement du réseau gérontologique et de santé local (notamment hôpitaux, coordination gérontologique, spécialistes). Il met en œuvre les conventions (formalisées) nécessaires. Il préside et anime la commission gériatrique.

Relations hiérarchiques

- Il est membre de l'équipe de direction.
- Sous réserve du respect des articles 5 et 95 du code de déontologie médicale, le médecin coordonnateur est placé sous l'autorité du directeur d'établissement à qui il rend compte des missions confiées et des difficultés qu'il peut rencontrer.
- Sans en être le responsable hiérarchique de l'équipe soignante, il est responsable et encadrant technique à l'égard de l'équipe médicale et para médicale (dont l'infirmière coordinatrice, la psychologue et la psychomotricienne).

Diplôme

- Diplôme demandé : Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gériatrie, Capacité de Gérontologie, ou Diplôme Universitaire de médecin coordonnateur.

Envoyer CV mis à jour + lettre de motivation à l'adresse mail suivante :

Assistante.mnd@orange.fr

Référence : poste de médecin coordonnateur.